Gel de terres pour la campagne 1995-1996 : régime de soutien aux producteurs de cultures arables

1994/0223(CNS) - 05/10/1994 - Document de base législatif

La proposition de règlement du Conseil prévoit de diminuer de 2 points, pour la campagne 1995/1996, le taux de gel des terres obligatoire prévu au règlement 1765/92. Ainsi, par dérogation audit règlement, l'obligation de gel des terres fondé sur la rotation est fixée à 13%.